



## Conseil d'établissement de l'école Saint-Mathieu Procès-verbal du 9 décembre 2020 (TEAMS)

---

### **PRÉSENCES :**

Monsieur Sébastien Pomerleau, président  
Monsieur Nouredine Bsiker, trésorier  
Madame Catherine Genest, parent  
Madame Marie-Chantale Lord, vice-présidente  
Monsieur Jean Tittley, secrétaire  
Madame Sonia Grégoire, directrice

Madame Doris Hardy, représentante du personnel de soutien  
Madame Nathalie Dumont, représentante du service de garde  
Madame Isabelle Dufour, enseignante  
Madame Marie Larose, enseignante  
Madame Annie-Claude Lefebvre, orthophoniste

### **AUTRES PRÉSENCES**

Madame Gabrielle Gaudreau, rédactrice

### **Ordre du jour**

#### **1. OUVERTURE**

- 1.1. Mot de bienvenue
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Intervention du public
- 1.4. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2020

#### **2. DÉCISIONS**

- 2.1. Règles de sécurité et mesures d'encadrement
- 2.2. Budget initial de l'école
- 2.3. Budget du service de garde
- 2.4. Inscriptions au service de garde lors de la semaine de relâche
- 2.5. Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation

#### **3. INFORMATIONS ET DISCUSSION**

- 3.1. Sorties éducatives
- 3.2. Formations des membres du CÉ
- 3.3. Hop-hop suivi de l'utilisation
- 3.4. Documents sur l'organisation des services du CSS
  - Plan triennal de répartition des immeubles et prévisions de clientèle 2021-2022
  - Liste des écoles et des centres en opération et leur aire de desserte
  - Cadre de référence relatif aux critères d'inscription des élèves
  - Cadre relatif aux services éducatifs dispensés dans les établissements.
- 3.5. Rapport de la direction
  - AI et savoirs essentiels
  - COVID
  - Autres sujets
- 3.6. Rapport du président
- 3.7. Rapport du trésorier
- 3.8. Rapport du représentant au comité parents

#### **4. Autres sujets**

- 4.1. Questions et demandes des membres du CÉ

#### **5. FERMETURE**

- 5.1. Date de la prochaine rencontre
- 5.2. Levée de la réunion

## PROCÈS-VERBAL

### 1. OUVERTURE

#### 1.1. Mot de bienvenue

M. Pomerleau souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 16.

#### 1.2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été envoyé aux membres préalablement.

<b>C.E 2020-2021-13</b>	<b>Sur proposition de M. Tittley et appuyé par Mme Lefebvre, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.</b>
-------------------------	---

#### 1.3. Intervention du public

Aucun public n'est présent.

#### 1.4. Adoption et suivi du procès-verbal du 23 septembre 2020

Le procès-verbal a été envoyé aux membres préalablement. Tous les suivis seront traités dans les points à l'ordre du jour.

<b>C.E 2020-2021-14</b>	<b>Sur proposition de Mme Lefebvre et appuyé par Mme Hardy, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 23 septembre 2020 tel que présenté.</b>
-------------------------	---

### 2. DÉCISIONS

#### 2.1. Règles de sécurité et mesures d'encadrement

Le document des règles de sécurité et d'encadrement a été envoyé préalablement aux membres du conseil d'établissement et doit être approuvé par ceux-ci. Des ajustements ont été apportés par rapport à la version présentée à la rencontre de septembre.

Des ajouts et modifications ont été mis en place en regard à la COVID. Les règles de sécurité et les mesures d'encadrement peuvent varier en fonction des recommandations de la santé publique. La distanciation et les mesures sanitaires sont en place dans l'école.

<b>C.E 2020-2021-15</b>	<b>Sur proposition de Mme Lord et appuyé par Mme Hardy, il est résolu unanimement d'approuver les règles de sécurité et mesures d'encadrement 2020-2021.</b>
-------------------------	--

## 2.2. Budget initial de l'école

Mme Grégoire présente le budget initial de l'école, qui comprend les mêmes catégories que l'an passé.

Les allocations de base sont plus élevées que l'an passé, car les élèves des classes de maternelle 4 ans génèrent plus de fonds. Une partie importante de cette somme sert uniquement à l'ouverture des classes, comprenant l'achat de mobilier.

Quant aux allocations complémentaires, un montant est prévu pour payer le personnel qui accompagne les groupes de maternelle 4 ans. Le montant alloué aux sorties éducatives n'est pas touché pour le moment malgré les circonstances entourant la COVID tout comme le montant alloué à l'aide aux parents. L'an dernier, l'aide aux parents a servi à offrir des conférences aux parents. Le montant prévu pour le plan d'action sur la réussite éducative sert à libérer les titulaires entre autres lors des rencontres pour les plans d'interventions et spécificités aux services à l'élève.

<b>C.E 2020-2021-16</b>	<b>Sur proposition de M. Tittley et approuvé par Mme Genest, il est proposé et résolu unanimement d'adopter le budget initial de l'école 2020-2021 tel que présenté.</b>
-------------------------	--

## 2.3. Budget du service de garde

Mme Dumont présente le budget du service de garde.

Une partie importante du budget n'est plus disponible dû au départ des classes d'adaptation scolaire. De même, une diminution générale des inscriptions au service de garde explique une diminution des fonds. Quant au budget collation, il fait désormais partie du budget école.

Mme Dumont explique que le nombre d'éducateurs en service est suffisant malgré l'augmentation de la charge de travail causé par la pandémie de COVID, puisqu'il y a moins d'inscriptions qu'anticipé. Des éducateurs ont ainsi été ajoutés afin de respecter les bulles ainsi qu'au poste d'accueil des parents, qui n'ont plus l'autorisation de circuler dans l'école.

Les trois journées pédagogiques ajoutées par le Ministre ne sont pas incluses dans ces prévisions. Elles seront comptabilisées en temps réel, car ce sont des journées pédagogiques gratuites pour les parents, pour lesquelles le montant que recevra le service de garde n'est pas encore déterminé. Jusqu'à présent, environ 40 élèves s'inscrivent aux journées pédagogiques.

<b>C.E 2020-2021-17</b>	<b>Sur proposition de Mme Genest et approuvé par M. Bsiker, il est proposé et résolu unanimement d'adopter le budget du service de garde 2020-2021 tel que présenté.</b>
-------------------------	--

## 2.4. Inscriptions au service de garde lors de la semaine de relâche

Mme Dumont introduit ce point. En regard aux consignes actuelles, un sondage sera soumis aux parents en janvier afin de savoir si le besoin est présent pour le service de garde pendant la semaine de relâche.

Par les années passées, il était possible d'utiliser le service de garde d'une autre école si le service de garde de l'école n'était pas ouvert par manque d'inscriptions. Or, la situation sanitaire actuelle ne permet pas cette opportunité cette année.

<b>C.E 2020-2021-18</b>	<b>Sur proposition de Mme Genest et approuvé par M. Bsiker, il est proposé et résolu unanimement de consulter les parents par sondage en regard à la tenue d'un service de garde pendant la semaine de relâche 2021.</b>
-------------------------	--

## 2.5. Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation

Mme Grégoire présente le plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation et la fiche sommaire à l'intention des parents. Il est mis de l'avant l'importance de la surveillance stratégique dans la cour d'école (surveillance active aux endroits plus à risque) avec l'équipe.

<b>C.E 2020-2021-19</b>	<b>Sur proposition de Mme Lefebvre et approuvé par M. Bsiker, il est proposé et résolu unanimement d'adopter le plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation 2020-2021.</b>
-------------------------	---

## 3. INFORMATIONS ET DISCUSSION

### 3.1. Sorties éducatives

Mme Grégoire présente ce point. Jusqu'à présent, aucune sortie éducative à l'extérieur de l'école n'a eu lieu. Les activités ont plutôt lieu à l'école, par exemple des ateliers sur le recyclage, Sciences en folie, des ateliers de cuisine et des visioconférences avec des auteurs. Il n'y a pas d'approbation à obtenir de la part du conseil d'établissement puisqu'aucune sortie à l'extérieur de l'école n'est prévue en ce moment pour le reste de l'année scolaire.

### 3.2. Formation des membres du conseil d'établissement

M. Pomerleau présente ce point. Cette formation obligatoire conçue par le ministère de l'Éducation s'adresse à tous les membres des conseils d'établissement ainsi qu'aux directions d'établissement. Par le biais de capsules et de fiches thématiques, elle vise à soutenir les membres dans l'exercice de leurs fonctions et pouvoirs prévus dans la Loi sur l'instruction publique. Les membres sont invités à commencer la formation si ce n'est pas déjà fait et à aviser M. Pomerleau lorsqu'ils l'auront terminée.

### 3.3. Hop-hop suivi de l'utilisation

Mme Dumont présente ce point. Elle souligne d'abord qu'il s'agit d'une instauration pertinente du point de vue parental : elle note un incroyable succès qui continue d'augmenter. Il s'agit également d'un avantage en regard aux mesures entourant la COVID, car l'application empêche

l'affluence, les regroupements et la circulation dans l'école. Cependant, elle note que l'utilisation de cette application nécessite la présence de deux éducatrices pour l'accueil des parents lors de l'heure de pointe de la fin de l'après-midi, ce qui augmente les coûts pour l'école.

Le principal questionnement concerne la viabilité à moyen-terme de cette application, lorsque les mesures sanitaires et de distanciation seront délaissées. Il faudra voir si elle conservera son intérêt l'année prochaine considérant les coûts liés au temps de gestion de l'application.

### **3.4. Documents sur l'organisation des services du CSS**

Le conseil d'administration du centre de services scolaire a décidé de ne pas consulter les conseils d'établissement comme le faisait auparavant le conseil des commissaires. Toutefois, tel que le prévoit la loi, les conseils d'établissement peut donner son avis au conseil d'administration sur tout sujet propre à assurer une meilleure organisation des services dispensés par le centre de services scolaire. Ainsi, le président et la direction ont décidé de présenter les documents et, le cas échéant, d'émettre un avis si le conseil d'établissement le juge nécessaire.

M. Pomerleau présente les documents suivants.

*Plan triennal de répartition des immeubles et prévisions de clientèle 2021-2022*

Il s'agit du même document que d'habitude, incluant la mise à jour des données. Une croissance est à prévoir pour les années à venir pour l'école St-Mathieu.

*Liste des écoles et des centres en opération et leur aire de desserte*

Il n'y a aucun changement aux aires de desserte.

*Cadre de référence relatif aux critères d'inscription des élèves*

Il s'agit d'un document intéressant pour les parents. Le contenu est le même que les années précédentes, à savoir quels sont les critères de transfert d'élèves en cas d'incapacité de l'école à accueillir tous les enfants inscrits.

*Cadre relatif aux services éducatifs dispensés dans les établissements*

Chacun des établissements possède son tableau des services éducatifs. Il comprend l'essentiel de ce qui est prévu par la loi. Le document de cette année se voit allégé, plus clair et plus facile d'accès.

Le conseil d'établissement ne souhaite pas émettre d'avis.

### **3.5. Rapport de la direction**

Mme Grégoire effectue son rapport.

Al et savoirs essentiels : le processus est enclenché pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, et se poursuivra au retour des fêtes. Les conseillères pédagogiques effectuent un travail hors-pair. Quant aux services à l'élève, une certaine fragilité se ressent : les besoins sont présents, mais les ressources sont disponibles et mises en place.

COVID : des classes ont fermé depuis la rentrée scolaire. Les rencontres de la 1<sup>ère</sup> étape avec les parents se sont déroulées à distance, sauf exception. Il en ressort de bons commentaires. Dans l'éventualité où un autre groupe devait tomber en confinement, Mme Grégoire vérifiera s'il est possible de divulguer d'emblée le groupe touché lors de l'envoi de la nouvelle aux parents. La distanciation et la désinfection sont toujours effectuées avec rigueur dans l'école, entre autres

grâce à l'embauche d'un concierge supplémentaire. Les 17 et 18 décembre 2020 seront deux journées à la maison et il n'y aura ni service de garde ni prêt de matériel technologique du centre de services. Certains parents expriment leur déception face à la courte période d'enseignement et de la charge de travail qui incombera aux parents qui travaillent déjà lors de ces deux journées.

Autres sujets : la peinture de tous locaux qui n'ont pas été repeinturés récemment sera refaite cet été. Ce faisant, il n'y aura pas de service de garde à l'école St-Mathieu aux journées pédagogiques de fin juin et d'août ; c'est l'école Cœurs-Vaillants qui assurera le service. Le projet cour d'école, qui comprendrait un réaménagement de la cour, sera à discuter prochainement par l'équipe-école. L'idée de consulter les élèves dans ce projet est soulevée.

### **3.6. Rapport du président**

M. Pomerleau effectue son rapport. Une formation sera donnée en janvier pour les présidents des conseils d'établissement afin, entre autres, de les outiller dans leur rôle. De plus, une plateforme web est mise de l'avant par le comité de parents dans le but de faciliter l'échange d'information pour les représentants au comité de parents et les présidents.

L'OPP est formé de personnes motivées. L'activité de lecture de contes organisée n'a pas reçu le succès attendu, peut-être puisqu'elle se déroulait de façon virtuelle.

La ville offrait des subventions de 3000\$ aux conseils d'établissement des écoles primaires pour la sécurité routière. Des parents de l'OPP sont mobilisés à cet égard et une demande de subvention a été faite afin d'offrir des conférences données par le CAA à certaines classes ciblées. Le tout prendra place au mois de mai pendant la semaine de la sécurité routière.

### **3.7. Rapport du trésorier**

M. Bsiker effectue son rapport. Une partie du budget est utilisée pour les cadeaux de Noël aux membres ainsi que pour les frais de rédaction des procès-verbaux.

### **3.8. Rapport du représentant au comité de parents**

M. Pomerleau, nouvellement élu président du comité de parents, effectue son rapport. Plusieurs rencontres du comité de parents ont déjà eu lieu, et celui-ci se montre très participatif. Les préoccupations principales concernent la COVID et les résultats des analyses de plomb dans l'eau.

L'élection des membres du nouveau conseil d'administration du centre de services scolaire a eu lieu en octobre. M. Pomerleau a été élu sur ce conseil d'administration à titre de parent. Le président du conseil d'administration est M. Stéphane Lapierre, président sortant du comité de parents.

## **4. AUTRES SUJETS**

### **4.1. Questions et demandes des membres du CE**

M. Tittley rappelle que la consultation des élèves est un des mandats du CE. Afin de remplir ce mandat, Mme Grégoire suggère le projet cour d'école mentionné plus haut comme opportunité de consulter les élèves.

M. Tittley souhaiterait en apprendre davantage sur les ressources de l'école et du centre de services scolaires quant aux familles immigrantes et sur les mesures d'accueil et de soutien mises en place à cet effet. Mme Grégoire fait un bref résumé des services en place et propose de mettre le sujet à l'ordre du jour de la prochaine rencontre pour présenter le sujet plus en détails et répondre aux questions des membres.

## **5. FERMETURE**

### **5.1. Date de la prochaine rencontre**

La prochaine rencontre se tiendra le mercredi 3 février 2021 à 19h, tel que prévu au calendrier des rencontres.

### **5.2. Levée de la réunion**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Sébastien Pomerleau  
Président du conseil d'établissement

Sonia Grégoire  
Directrice